

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 7 octobre 2022

REDUCTION DU TEMPS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC NEVERS SOUS LE CIEL ÉTOILE

A partir du lundi 17 octobre, les étoiles illumineront le ciel des Neversois, en lieu et place de l'éclairage public qui sera désormais éteint entre 23h et 5h en semaine et 2h et 5h le week-end, sauf pour les rues équipées d'éclairage à détecteur de mouvement.

Solidaire, dans une période où chacun se doit d'être responsable et de contribuer à l'effort collectif de sobriété, en réduisant sa consommation d'énergie, la Ville de Nevers a pris la décision de gérer de façon la plus limitée le fonctionnement des candélabres dans tous les espaces publics.

D'autres mises en veille de points lumineux sont concernées avec notamment l'écran géant de la Maison et les panneaux numériques informatifs de la ville.

Les éclairages de Noël bien qu'équipés en ampoules LED basse consommation, se verront également concernés par ces mesures. La période des illuminations s'étendra du 9 décembre 2022 au 2 janvier 2023 de 17h à 22h, soit 2 semaines en moins par rapport à 2021 et une amplitude quotidienne moindre.

Ce choix permettra d'économiser pour cette fin d'année, 221 635 kWh, soit 30 067€ et pour 2023, une baisse de la consommation d'énergie de 1 056 462 kWh, soit 262 530€.

Merci de la compréhension de nos concitoyens, invités à se joindre à l'effort de leur ville.

Contacts Presse

Géraldine BABUT, geraldine.babut@ville-nevers.fr - 06.61.05.50.06